

RECU EN PREFECTURE

Le 13 novembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20201110-00000204-02

## Délibération n°2020.00082

Inondations - Aides aux sinistrés des Alpes-Maritimes

Séance du 10 novembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 25

absents représentés : 3

absents non représentés : 5

L'an deux mille vingt, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 4 novembre, s'est réuni à A l'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. William GALLÉ

### ABSENTS REPRESENTÉS :

M. Malik GUEYE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Catherine AMARI donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Zakarya ARBAOUI donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR

### ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Mélanie ZEDE

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## Délibération n° 2020.00082

### Inondations - Aides aux sinistrés des Alpes-Maritimes

---

Le conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la tempête Alex a provoqué des dégâts considérables et dramatiques tant humains que matériels dans le département des Alpes-Maritimes,

Considérant que face à cette catastrophe d'ampleur exceptionnelle un appel à la solidarité a été lancé pour assurer une aide humanitaire immédiate aux sinistrés,

Considérant que la Ville de Mitry-Mory souhaite s'associer à cet appel à la solidarité nationale en attribuant une subvention exceptionnelle de 5 000,00 € à l'association des maires des Alpes-Maritimes,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 3 novembre 2020,

**DELIBERE**  
**A l'unanimité**

**DECIDE** le versement d'une aide financière exceptionnelle de 5 000 € à l'association des maires des Alpes-Maritimes.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal chapitre 65, article 6574.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.